

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU MARDI 2 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2019.*

*Présents : Mesdames Amandine GRAY, Pascale PETTAVINO, Nadine POINT et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents avec pouvoir :*

- Madame Odile COURCHELLE avec pouvoir à Monsieur Bruno ROUX,
- Madame Ginette ROCHEDY avec pouvoir à Madame Nadine POINT,
- Monsieur Bernard BETRANCOURT avec pouvoir à Madame Pascale PETTAVINO,
- Monsieur Jean-Pierre BRET avec pouvoir à Monsieur Robert ARNAUD.

Absente excusée : Madame Lucile FOROT.

Madame Pascale PETTAVINO a été nommée secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 22 mai 2019.**

**Lecture de la décision prise par M. le Maire**

- **Décision n° 2019-06 du 23 mai 2019** : Signature d'un contrat d'assurance "Formule Essentielle" avec Groupama Méditerranée pour le tracteur agricole d'occasion (marque MERCEDES), moyennant une cotisation annuelle de 266,35 € TTC.

**Commande Publique**

**Aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts - Attribution du marché de travaux pour le lot n° 3 "Cheminement en encorbellement"**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la traversée du bourg (RD533) et du quartier du Monument aux Morts, divisés en 3 lots, avaient fait l'objet en 2018 d'une consultation selon la procédure adaptée. Seuls les lots n° 1 "Alimentation en eau potable" et n° 2 "Aménagement de surface" ont été attribués, le lot n° 3 "Cheminement en encorbellement" ayant été déclaré infructueux, faute d'offre.

Une nouvelle consultation a donc été lancée en mai dernier pour le lot "Cheminement en encorbellement". Cette consultation portait sur une seule passerelle de 73 m de long et le génie civil de la totalité du linéaire de passerelles à implanter dans la structure de la RD533, avant réalisation du revêtement définitif. Une seule offre a été reçue.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse de cette offre, réalisée par le maître d'oeuvre. Il explique, que conformément au règlement de la consultation, une négociation a eu lieu avec l'entreprise SAVEL Bernard et Fils, seule à candidater.

Après négociation, l'entreprise a confirmé son offre de base qui reste donc à 117 411,01 € HT (soit 140 893,21 € TTC).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts comme suit :

Lot n° 3 : Cheminement en encorbellement

Entreprise : SAVEL Bernard et Fils - Le Village - 07410 ARLEBOSC

Montant du marché : 117 411,01 € HT (soit 140 893,21 € TTC)

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

- de voter les crédits complémentaires nécessaires au niveau du budget 2019 de la commune.

## Finances Locales

### Budget annexe "Service des Eaux" - Décision modificative n° 1

Vu le montant final des travaux de reprise des réseaux AEP sous la RD533,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 ci-dessous concernant le budget annexe "Service des Eaux" 2019 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315 : Reprise réseaux eau Traverse		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>1 000.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros				1 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>1 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 000.00 €</b>		<b>1 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 000.00 €</b>		<b>1 000.00 €</b>

### Budget principal - Décision modificative n° 2

Vu notamment l'attribution du lot n° 3 "Cheminement en encorbellement" relatif aux travaux d'aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 2 mentionnée ci-dessous concernant le budget 2019 de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 000.00 €			
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>2 000.00 €</b>			
D 2138 : Réhabilitation ex. hôtel-resto	6 702.00 €			
D 2184 : Réhabilitation ex. hôtel-resto		6 702.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 702.00 €</b>	<b>6 702.00 €</b>		
D 2315 : Aménagement du Bourg		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>12 000.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros				10 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>10 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 702.00 €</b>	<b>18 702.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 000.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>

## **Budget annexe "Service des Eaux" - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 43 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, un emprunt de 43 000 € destiné à financer les investissements 2019 du budget annexe "Service des Eaux" et dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,96%. Le point de départ en amortissement est fixé au 25/07/2019. La première échéance aura lieu le 25/07/2020. Les frais de dossier sont de 150 €.

## **Budget principal - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 270 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, un emprunt de 270 000 € destiné à financer les investissements 2019 du budget principal et dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,96%. Le point de départ en amortissement est fixé au 25/07/2019. La première échéance aura lieu le 25/07/2020. Les frais de dossier sont de 300 €.

## **Contrat de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € à taux variable, indexée sur l'indice Eonia + marge de 1,19%, pour une durée d'un an. La commission de non-utilisation est de 0,15% et les frais de dossier de 225 €.

## **Aménagement du bourg - Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de cheminement en encorbellement**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, l'étude du déplacement piéton entre le Pont de Syalles et le centre ancien, a montré la possibilité de réaliser une passerelle piétonne, en encorbellement au mur de soutènement de la route départementale, sur une centaine de mètres (soit deux sections de 73 et 30 m).

En effet, l'emprise disponible sur la route départementale ne permettait pas d'y incorporer un tel cheminement.

Monsieur le Maire explique que l'agglomération est traversée par une route départementale qui supporte un important trafic ainsi que des zones dangereuses, eu égard notamment à la circulation des poids lourds.

Ces travaux de passerelle en encorbellement permettraient donc la mise en sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes...), depuis le Pont de Syalles jusqu'à la traversée de la RD533 pour accéder à la place du Général Binoche.

Estimés à 131 380,00 € HT, ces aménagements pourraient bénéficier d'une aide du Département et le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :

- <b>DEPENSES</b>	<b>131 380,00 € HT</b>
- <b>RECETTES</b>	
• Subvention du Département	40.000,00 €
• Autofinancement communal	91.380,00 €
	-----
<b>Total</b>	<b>131.380,00 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière maximale du Département de l'Ardèche au titre du dispositif Pass Territoires, pour ces travaux.

## **Tarifs des droits de place pour la Foire à la Châtaigne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les droits de place pour occupation du domaine public durant la Foire à la Châtaigne à compter du 20 octobre 2019 :

- 18,00 € les 3 premiers mètres,
- 8,00 € par tranche de 3 mètres supplémentaires.

## **Réactualisation de la régie de la cantine scolaire - Complément**

Afin de compléter la délibération du 22 mai 2019 relative à la régie de recettes pour la cantine scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les modes de règlement autorisés pour cette régie sont : espèces et chèques.

## **Eau-Assainissement - Rapport annuel 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune, destiné notamment à l'information des usagers.

## **Domaine et Patrimoine - Conventions de mise à disposition de locaux**

Considérant l'importance de promouvoir et de développer l'activité touristique et artistique du village, qui a obtenu en 2007 le label "Village de Caractère", le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre à la disposition de Monsieur Luigi CHAPLAIN, le local sous l'Office de Tourisme du 1er juillet au 30 septembre 2019, moyennant un loyer mensuel de 70 € ;
- de conclure une nouvelle convention de mise à disposition du local situé "Rue Eugène Goy" (maison Consorts GRAND) avec Madame Michèle PERROT pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 mai 2020, avec un loyer mensuel de 61 € (charges non comprises) ;
- de prolonger la convention de mise à disposition du local situé au 1<sup>er</sup> étage du presbytère protestant avec Madame Anne CRAHAY jusqu'au 15 juillet 2020, moyennant un loyer mensuel de 81 €.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*